

Discutée hier à l'Assemblée, une proposition de loi LREM soutenue par le gouvernement vise à mieux encadrer l'usage des téléphones portables à l'école et au collège.

Pour certains chercheurs, les portables ont un effet néfaste sur les apprentissages des élèves, leurs capacités de mémorisation et de compréhension.

Beaucoup d'établissements ont en réalité déjà interdit ces outils, sauf à des fins pédagogiques, comme c'est le cas de plus en plus souvent.

Portable au collège, des usages en débat

— L'usage du portable à l'école et au collège fait débat, certains y voyant une menace pour la scolarité des élèves, d'autres une opportunité de développer de nouvelles agilités.

— Une éducation à l'usage du téléphone portable semble dans tous les cas nécessaire.

Une proposition de loi visant à interdire les téléphones portables dans les écoles et collèges devait être adoptée hier en commission des lois. Une interdiction qui répond « à la fois à des enjeux éducatifs et à des enjeux de vie scolaire », explique l'exposé des motifs (*lire ci-contre*). Le portable, incontournable outil dans nos vies d'adultes, serait donc une menace pour la scolarité de nos enfants? De fait, les parents peuvent tous témoigner des effets d'un smartphone sur les adolescents et de la manière dont ceux-ci peuvent rapidement se retrouver happés, perturbés, distraits par leur téléphone, ses jeux et ses réseaux sociaux.

Dans le cadre de l'école ou du collège, le problème est particulièrement aigu. « Au collège, le portable pose un vrai problème car il disperse l'attention et risque par conséquent de troubler les apprentissages, la mémorisation et la compréhension », explique Thierry Baccino, professeur de psychologie cognitive des technologies numériques à Paris 8. « Alors qu'il

faut rester longtemps sur une information pour que le cerveau l'intègre et la consolide, le portable, lui, implique de "surfer", de passer d'une tâche à une autre de façon extrêmement rapide. Or, le cerveau n'aime pas ça : il aime la cohérence, le temps long, la répétition, la pensée construite... »

Soumis à la multiplicité des sollicitations qui n'ont rien à voir avec la tâche en cours, le cerveau risque même la « surchauffe », expliquait aussi Jean-Philippe Lachaux, directeur de recherche à l'Inserm, à Lyon, dans une tribune en 2013 (1) : « Deux environnements viennent se superposer : celui, bien réel, où nous évoluons physiquement, et un autre, virtuel, peuplé de SMS, de mails, de tweets, de réseaux sociaux. Mais nous ne disposons toujours que d'un seul système attentionnel pour effectuer le tri entre ce qui est important et ce qui ne l'est pas. » Ainsi, la « multiplication de nos objectifs » et « la juxtaposition de deux univers virtuel et réel » forment un « cocktail nouveau et explosif pour l'attention », poursuivait-il.

Une situation d'autant plus préjudiciable pour des enfants en plein développement intellectuel. « À l'école, il ne s'agit pas tant d'apprendre par cœur que d'apprendre à raisonner, que d'acquiescer des structures de pensée, reprend Thierry Baccino. Certes, le portable permet dans certains cas d'être plus agile, plus vif. Mais cela reste superficiel, alors que la compréhension réclame un travail de

fond. C'est un peu comme si je vous disais qu'on peut devenir journaliste en lisant "Le journalisme en dix leçons". Ce n'est pas vrai : pour apprendre, il faut chercher, essayer, faire des erreurs et recommencer. » Convaincu que « les enfants qui auront été très tôt sur le numérique auront des problèmes de concentration plus tard », il se dit favorable à une interdiction des portables dans les établissements.

« Au collège, le portable pose un vrai problème car il disperse l'attention et risque par conséquent de troubler les apprentissages, la mémorisation et la compréhension. »

« En revanche, pour les ordinateurs, c'est différent : ils sont un outil de travail qu'il faut apprendre à maîtriser et connaître. » Par rapport aux portables, les ordinateurs ont en effet l'immense avantage que les enseignants peuvent contrôler le temps que l'élève y passe et ce qu'il y fait.

Dans cette logique, certains enseignants et chercheurs plaident davantage pour un encadrement et un usage raisonné

des portables que pour leur stricte interdiction. « Cela ne sert à rien d'interdire la technologie, mieux vaut l'accompagner », estime ainsi Béatrice Durand-Mégret, enseignante à l'European Business School à Paris, qui étudie les nouveaux comportements des consommateurs à l'ère du numérique. « Regardez les jeunes d'aujourd'hui : toute leur vie, tous leurs contacts, toutes les informations qu'ils recherchent sont au bout de leurs doigts. Utilisons cet outil pour leur apprendre à comprendre notre monde et à l'analyser, pour attiser leur curiosité et mieux les impliquer. Ce n'est pas une menace mais une opportunité! »

Dans une tribune publiée sur le Huffington Post en octobre dernier, le psychiatre Serge Tisseron, membre de l'Académie des technologies, proposait, lui, d'« éduquer à l'outil numérique » : il faut apprendre aux élèves à « découvrir ce qui se passe derrière l'interface écran », plaïdait-il, à « comprendre comment l'écran guide nos contenus » et « éduquer à la citoyenneté numérique ». Jean-François Cerisier, directeur du laboratoire Techné (technologies numériques pour l'éducation) à l'université de Poitiers, estimait aussi récemment dans *Sciences humaines* qu'« il faut encadrer l'usage du portable au sein des établissements scolaires : sans cet encadrement, l'usage des smartphones n'a aucun bénéfice éducatif. Mais cadrage ne signifie pas interdiction : il faut absolument impliquer les élèves eux-mêmes ».

Du côté des études scientifiques, il n'y a pas plus de consensus. Une large étude, conduite dans quatre collèges anglais en 2016, révélait la complexité du sujet. Elle cherchait à comparer les résultats des élèves de 11 à 16 ans, certains ayant accès à leur portable, d'autres non. Cette étude montrait que l'interdiction des portables faisait bondir les notes de plus de 6 % en moyenne, mais avec de fortes disparités : les résultats des élèves les plus faibles

« Cela ne sert à rien d'interdire la technologie, mieux vaut l'accompagner. »

et désavantagés augmentaient de près de 15 %, tandis que ceux des étudiants les plus performants ne variaient presque pas.

Ces résultats, concluaient les chercheurs, suggèrent que les moins bons élèves ont moins de capacité de contrôler leur usage et se laissent plus facilement distraire. Mais ils précisaient bien que leur étude portait sur la présence non contrôlée, non pensée du portable par les établissements. D'autres études ont en effet montré qu'une bonne intégration du portable dans les cursus, avec un usage bien défini, pouvait améliorer les résultats des élèves, notaient-ils : « Était donné l'hétérogénéité des résultats, l'interdiction pourrait être une manière peu coûteuse pour les établissements de réduire les inégalités scolaires. »

Une autre piste, peut-être plus ambitieuse, serait d'apprendre aux élèves à mieux gérer leur usage du portable, à prendre conscience de leur éventuelle « dépendance » à cet outil et de l'impact qu'il peut avoir sur leurs capacités de concentration. Dans une tribune de 2014, Jean-Philippe Lachaux invitait chacun à « redevenir maître de son attention » : « Si notre attention nous a été volée, l'heure d'une douce reconquête a sonné, et cette reconquête passe certainement par une éducation de l'attention et à l'attention, qu'il ne faut pas hésiter à envisager dès maintenant en milieu scolaire. »

Flore Thomasset (avec Apolline Merle)

(1) SOS, cerveau en surchauffe!, à retrouver sur <https://lesclesdedemain.lemonde.fr>

repères

Les jeunes et leur téléphone

En 2016, 93 % des 12-17 ans disposaient d'un téléphone portable, contre 72 % en 2005, selon le baromètre du numérique établi par l'Arcep, l'Autorité de régulation des communications.

D'après une enquête réalisée

par la Cnil en juin 2017, 63 % des 11-14 ans étaient inscrits sur au moins un réseau social.

Selon une enquête Ipsos, les 13-19 ans passaient en moyenne 15 h 11 par semaine sur Internet en 2017, soit 1 h 41 de plus qu'en 2015.

Selon cette même enquête, YouTube est le premier réseau social fréquenté par les 13-19 ans. Ainsi, 79 % y possèdent

un compte. Ils sont 77 % sur Facebook et 57 % sur Snapchat.

Selon un sondage OpinionWay réalisé pour Xooloo en 2016, 77 % des parents ont tenté de réglementer l'utilisation du smartphone par leurs enfants. Ainsi, 19 % déclarent avoir déjà menacé de confisquer définitivement l'appareil, tandis que 20 % ont envisagé de recourir ou recourent à un logiciel de contrôle parental.



D'après une estimation du ministère, environ 50 % des collèves ont déjà interdit le téléphone portable au sein de leur établissement. Plainpicture/Astrakan

Mieux encadrer plutôt qu'interdire

— La proposition de loi LREM discutée hier à l'Assemblée pose le principe général d'une interdiction des portables et objets connectés à l'école comme au collège.

— Mais elle vise aussi à faciliter l'usage pédagogique de ces outils au sein de la classe.

C'était une promesse de campagne d'Emmanuel Macron, reprise par le ministre de l'éducation Jean-Michel Blanquer : l'« interdiction du téléphone portable à l'école » débouche finalement sur une proposition de loi LREM, discutée hier en commission à l'Assemblée, et qui vise à encadrer les usages plutôt qu'à y mettre fin.

Le texte, décrypte sa rapporteure Cathy Racon-Bouzon, inverse la logique actuelle : « Aujourd'hui, le code de l'éducation interdit l'usage du portable exclusivement dans le cadre des activités d'enseignement. À l'avenir, il s'agira d'interdire le téléphone et autres objets connectés

partout dans l'enceinte des écoles et collèges, sauf si l'enseignant souhaite les voir utilisés à des fins pédagogiques. » Une proposition de loi qui, selon la députée, marque une double prise de conscience : « Celle des dangers que représente un usage non maîtrisé des outils numériques. Celle aussi de la plus-value pédagogique qu'ils peuvent offrir. »

Le ministre de l'éducation Jean-Michel Blanquer interviendra le 7 juin, lors de l'examen en séance publique, pour soutenir cette proposition de loi qui laisse les établissements libres de déterminer, s'ils le souhaitent, dans quelles circonstances les élèves peuvent user de leur portable. Le texte ne s'appliquera pas aux lycées. « Dans une logique d'apprentissage de l'autonomie, mieux vaut aider les grands ados à maîtriser l'usage de ces outils », fait valoir Cathy Racon-Bouzon. « Au lycée, certains élèves ont atteint leur majorité et il pourrait être délicat, d'un point de vue juridique, de leur interdire le téléphone », ajoute de son côté l'entourage du ministre. La Fédération des parents d'élèves de l'enseigne-

ment public (Peep) approuve en tout cas la proposition de loi. Dans les établissements qui appliquent déjà l'interdiction des portables, soit environ 50 % des collèges selon une estimation du ministère, « les cours s'avèrent plus vivants, les discussions plus animées à la cantine », assure son porte-parole Samuel Cywie. Ailleurs, poursuit-il, les téléphones exercent une influence néfaste, avec notamment « des risques de harcèlement, d'échanges de contenus inappropriés, la mise à l'écart d'élèves ne possédant pas de smartphone ».

Dans les faits, beaucoup d'établissements n'ont pas attendu ce texte pour adopter une attitude de fermeté. « Assez rapidement, notre collège a inscrit dans son règlement intérieur l'interdiction des téléphones », témoigne Laurent, professeur d'histoire-géo dans une zone d'éducation prioritaire du Val-de-Marne. « Si un portable tombe d'une poche ou sonne pendant le cours, il est confisqué et apporté à la direction, qui prévient les familles », poursuit-il. Cette intransigeance a permis d'enrayer le vol

« Dans une logique d'apprentissage de l'autonomie, mieux vaut aider les grands ados à maîtriser l'usage de ces outils. »

ou la casse de portables observés il y a quelques années. « Du reste, il est bon que nos élèves – dont certains sont totalement accros aux jeux vidéo – voient qu'on peut aussi travailler sans écran. »

Au collège Frère-André de Saint-Calais (Sarthe), des règles similaires sont en vigueur. « Nous les avons durcies après avoir surpris des élèves en train d'utiliser leur portable en cachette », glisse son directeur Matthieu Prézélin. « Désormais, les familles doivent attendre 72 heures avant de pouvoir venir récupérer les appareils confisqués. » Des confiscations dont le nombre ne dépasse pas la di-

zaine par an, pour ce collège rural de 120 élèves. Ce cadre très strict n'empêche pas une professeure d'animer un atelier Facebook. « Les élèves qui y participent ont le droit d'utiliser leur téléphone pour faire des films ou des photos qu'ils postent ensuite sur la page du collège. Plutôt que de diaboliser l'outil, il vaut mieux leur apprendre à en faire un usage raisonné », plaide Matthieu Prézélin.

Au collège Le Devoir, à Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire), l'interdiction du portable, en vigueur depuis trois ans, souffre, là aussi, des exceptions. « Certains professeurs demandent à leurs élèves de l'utiliser pour des recherches en ligne », cite en exemple son directeur Fabrice Pechinot. D'ailleurs, l'attribution d'une tablette à chaque élève de sixième, dès la rentrée prochaine, appelle « une réflexion globale » sur l'usage des outils numériques dans son collège. Lui fait « le pari que, d'ici à cinq ans, le téléphone portable sera dans toutes les trousseaux, au même titre que la calculatrice ».

Denis Peiron